

Contentieux dans le domaine de l'eau

20 septembre 2007 - Vaujany (38)
Au pied du massif des Grandes Rousses

Contexte : Au cours d'une procédure contractuelle de gestion des milieux aquatiques nombreuses décisions sont prises. Elles engagent la structure locale en charge de la gestion des cours d'eau sur le bassin versant. Des acquisitions de terrain peuvent être faites et des travaux sont réalisés. Ces choix peuvent être contestés ou avoir des conséquences fâcheuses pour des tiers : accidents, inondations, ... La structure est alors confrontée à des contentieux et des procédures judiciaires. A l'opposé, les gestionnaires peuvent être appelés à engager des poursuites en cas de pollutions ou à contester des décisions préfectorales qu'ils jugent inappropriées.

Objectif : Des spécialistes du droit de l'environnement présenteront concrètement les différentes juridictions, leurs rôles et leurs saisines. Des chargés de missions apporteront des témoignages à partir de cas précis et détaillés sur les procédures qu'ils ont eu à gérer.

Public : Techniciens de rivière et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques (SAGE et contrat de rivière), techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat, bureaux d'études, associations et fédérations de pêche, étudiants, chercheurs.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

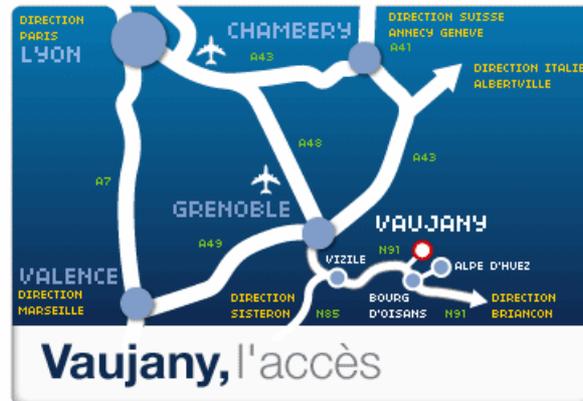
-
- | | |
|--------------|---|
| 09:15 | Accueil des participants |
| 09:30 | Ouverture : Association Rivière Rhône Alpes |
| 09:45 | Fonctionnement de la justice : Pascale GIRARDON - Vice procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Grenoble, Magistrat référente pour l'environnement et de l'urbanisme |
| 11:00 | La médiation, nouvel outil au service de l'environnement : Jean-Michel BÔNE - Médiateur de l'environnement au Tribunal de Grande Instance de Grenoble
Étude de cas : 1) Dossier police de l'eau 2) Dossier réhabilitation de sols pollués - protection de nappe |
| 12:00 | Déjeuner |
| 14:00 | La police de l'eau, rôle de l'ONEMA : Thérèse PERRIN - Déléguée régionale Rhône-Alpes |
| 14:45 | Droit d'eau et travaux hydrauliques : Julien CORGET et Cyril THEVENET - Syndicat Mixte Veyle Vivante
Témoignage d'une structure intercommunale confrontée à un contentieux : comment gérer la procédure, quelles incidences et quels enseignements ? |
| 15:30 | Rôle et apport d'un cabinet d'avocat : Xavier CADOZ - Cabinet Petit |
| 16:00 | Visite du musée Hydrelec |
| 17:00 | Fin de la journée |
-

PLAN D'ACCÈS

Mairie de Vaujany

Située face au superbe massif des Grandes Rousses, à 1250m d'altitude.

Tél. 04 76 80 70 95



- En arrivant à Grenoble par l'autoroute de Lyon, Valence ou Chambéry, emprunter la Rocade Sud
- Sortir à Vizille - sortie 8
- Suivre la direction Briançon / Stations de l'Oisans / Bourg d'Oisans
- Remonter la vallée de la Romanche jusqu'à Rochetaillée
- Tourner à Gauche vers la vallée de l'Eau d'Olle, direction Allemont / Vaujany
- Traverser Allemont, monter le long du barrage du Verney et longer les rives du lac du Verney, direction Col du Glandon / Col de la Croix de Fer
- Prendre la route montante de Vaujany
- Accueil à la mairie

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région

agence
de l'eau
rhône méditerranée & corse